



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CTL du 4 juillet 2017 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La DGFIP est malade !

Et ce n'est pas la **multiplication des thermomètres** que vous nous donnez à lire ici qui pourra faire tomber sa fièvre : il faut stopper les suppressions d'emplois et mettre tous les moyens nécessaires au bon accomplissement de nos missions.

Le diagnostic est posé, à vous d'exercer votre devoir d'alerte auprès de vos interlocuteurs haut-placés.

Au niveau ministériel justement, la dernière enquête coûteuse de l'**observatoire interne** par IPSOS a permis de constater que les résultats se suivent et se ressemblent avec une tendance négative sur la durée, mais toujours avec un désengagement de la part des ministres.

À l'avenir, cette enquête devrait être annuelle (au lieu de semestrielle) et à remplir en ligne (au lieu d'un entretien téléphonique)... ce sera donc un "baromètre social bis", ce qui risque fort de lasser les personnels de la DGFIP !

Face à de tels constats, nous nous félicitons que **FO-DGFIP** n'ait pas signé l'**accord sur la qualité de vie au travail dans la fonction publique** en 2015, car cet accord-cadre ne tenait aucun compte des emplois massivement supprimés depuis 2007 et aucun compte des réformes et restructurations incessantes, alors que les personnels subissent de plein fouet les surcharges de travail qui en découlent. De plus cet accord fait la part belle à l'individualisation des droits à laquelle **FO-DGFIP** préférera toujours la défense des garanties collectives.

Pour FO-DGFIP, l'amélioration des conditions de vie au travail passe aussi

- par la revalorisation des carrières,
- par la possibilité pour chaque agent d'évoluer vers les grades supérieurs,
- par la possibilité de bénéficier de mobilités choisies,
- et par un pouvoir d'achat permettant a minima de compenser l'inflation.

FO-DGFIP revendique l'augmentation de la valeur du point d'indice d'au moins 16 %, afin de compenser dans un premier temps les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000.

Les élus FO DGFIP 62

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais